Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/439

31.1.2024

DÉCISION (UE) 2024/439 DU CONSEIL

du 29 janvier 2024

portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Danemark

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions ([1]),

vu la proposition du gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.

(2) Le 18 juillet 2022, le Conseil a adopté la décision (UE) 2022/1257 ([2]) portant nomination de cinq membres et de sept suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume de Danemark.

(3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Flemming KNUDSEN.

(4) Le gouvernement danois a proposé M. Henrik Gottlieb HANSEN, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Regionsrådsmedlem, Regionsrådet, Region Midtjylland* (conseiller régional, conseil régional du Jutland central), en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Henrik Gottlieb HANSEN, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral, *Regionsrådsmedlem, Regionsrådet, Region Midtjylland* (conseiller régional, conseil régional du Jutland central), est nommé en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 29 janvier 2024.

Par le Conseil
La présidente
H. LAHBIB

([1]) JO L 139 du 27.5.2019, p. 13.
([2]) Décision (UE) 2022/1257 du Conseil du 18 juillet 2022 portant nomination de cinq membres et de sept suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume de Danemark (JO L 191 du 20.7.2022, p. 63).